

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2010

Publication : 09/04/2010



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation  
Le Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

Ludovic LIONS

N° CP-2010-5-4-5

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE (H 221)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2009 5-4-7 du 10 décembre 2009 relatif à la politique de l'Habitat.
- VU l'accord de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et l'Union d'Economie Sociale pour le Logement du 19 février 2009,
- VU les conventions signées entre le Département du Haut-Rhin et les partenaires locaux,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions d'aide à l'accession sociale à la propriété pour la mise en œuvre du Pass-Foncier®, telles que présentées dans le tableau annexé au rapport, pour un montant total de 20 000,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes sont à prélever sur le programme H221- chapitre 204 - fonction 72 - nature 2042.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions